



**Château de
Fontainebleau**

PROTOCOLE LIE A LA DELIVRANCE DES PERMIS DE FEU ET DE POUSSIÈRE

Deux types de permis de feu existent :

- 1- **Les permis de poussière (feuillelet jaune) utilisés pour la désactivation de l'alarme incendie.** La poussière générée par les chantiers est susceptible d'être détectée par les têtes de détection incendie. Ces permis poussières sont accordés pour une semaine. Toutefois, les agents de sécurité ont besoin que les zones nécessitant la désactivation de la détection incendie soient précisément définies au moment où l'entreprise en fait la demande.
- 2- **Les permis de feu (feuillelet rouge) demandés pour des travaux par point chaud.**
Le permis feu est dans ce cas valable 1 jour de 8h30 à 14h30.

Les demandes de permis feu et de poussière doivent être formulées au plus tard **le vendredi matin pour la semaine suivante, ou 48 heures minimum avant la date d'intervention en cas d'urgence.**

La demande se fait auprès du PC-sécurité (incendie) soit par téléphone au 07 62 40 70 27, soit par courriel à l'adresse : pcjour@chateaudefontainebleau.fr avec copie au chef d'équipe de sécurité-sûreté de jour : simon.boutie@chateaudefontainebleau.fr.

Les permis doivent obligatoirement être signés par l'entreprise au PC-sécurité afin que les agents du PC-sécurité puissent désactiver la détection incendie correspondant à la zone d'intervention.

Ils sont à retirer au PC-Sécurité le jour de l'intervention à partir de 8h30.

La délivrance par le service de sécurité du **permis de feu pour travaux par point** chaud impose :

- au démarrage des travaux, la vérification des moyens de protection et d'extinction mis en place par l'entreprise à proximité immédiate du poste de travail ;
- **en fin d'intervention, au plus tard 2h00 après l'arrêt des travaux (14h30) par point chaud**, une ronde de vérification sera fait par le service PS-sécurité avec une caméra thermique, afin de vérifier qu'il n'existe plus aucun risque de départ de feu.

Le Directeur des Bâtiments et des Jardins
Guillaume TROUVE

Guillaume TROUVE
Directeur des Bâtiments et Jardins
Château de Fontainebleau

A : Fontainebleau, Le
Le représentant de l'entreprise extérieure

Nom et signature